



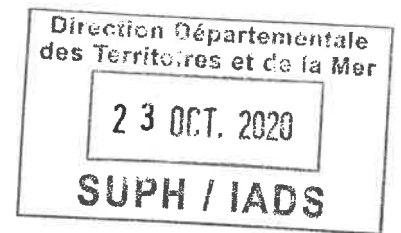
Accueil Raccordement Electricité

MAIRIE de PORTO.VECCHIO Service Urbanisme
PORTO VECCHIO
20137 PORTO-VECCHIO

Téléphone : 04 95 55 78 14
Télécopie : 04 95 55 78 35
Courriel : sei-corse-au@edf.fr
Interlocuteur :

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

BASTIA, le 19/06/2020



Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la commune (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC02A24720R0071
Adresse : CAPU DI PADULA
20137 PORTO-VECCHIO
Référence cadastrale : Section G, Parcelle n° 1299
Nom du demandeur : CHIARI CHRISTIAN

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la commune.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre conseiller